

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit juin à 18 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle multifonctions, sous la présidence de Monsieur LITTY Pierre, Maire.

Etaient présents : Pierre LITTY, Philippe FERRET, Éric MAÏK, Thierry PICHON, Philippe DELANNOY, René BALITOUT, Véronique CHARPENTIER, Jean-Pierre DUMOULARD, Nathalie NONIN

Représentés par pouvoir : Gilles DUPUIS pouvoir à Véronique CHARPENTIER, Cassandra SIKORSKI pouvoir à Nathalie NONIN

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente réunion du 6 avril 2021
- Délibération n° 17/21 décision modificative budgétaire
- Délibération n° 18/21 choix du prestataire pour l'abattage des peupliers
- Délibération n° 19/21 demande de subvention auprès du Conseil départemental concernant la réfection des trottoirs pour la mise en conformité de l'accessibilité PMR
- Questions diverses

Monsieur le Maire, afin de respecter les obligations du protocole sanitaire, propose de tenir la réunion à huis clos, proposition acceptée à l'unanimité.

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre DUMOULARD a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du 6 avril 2021 a été adopté à l'unanimité.

Délibération n° 17/21 décision modificative budgétaire pour le service assainissement

Suite à une remarque de la Trésorerie, il y a lieu de modifier une imputation de dépenses d'investissement inscrite au budget 2021 pour une somme de 64 495,39 € de la façon suivante :

Crédits à ouvrir :

Dépenses Investissement, Chapitre 10, article 1068 autres réserves, opération OPFI : 64 495,39 €

Crédits à réduire :

Dépenses Investissement, Chapitre 040, article 1068 autres réserves, opération OPFI : 64 495,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette décision modificative.

Délibération n° 18/21 choix du prestataire pour l'abattage des peupliers

Pour réaliser la coupe de l'ensemble des peupliers dans le marais communal, préconisé dans le plan de gestion signé avec le Conservatoire d'Espaces Naturels et après consultation auprès d'exploitants forestiers pour l'abattage et la vente des peupliers se trouvant sur la parcelle N° AC 16 de la commune,

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise EURL DRIENCOURT de Jaulzy pour ces travaux, moyennant une commercialisation de 16 570 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le choix de cet exploitant et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération n° 19/21 demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant la réfection des trottoirs pour la mise en conformité de l'accessibilité PMR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser la réfection des trottoirs pour la mise en conformité de l'accessibilité PMR sur la RD 73 - Phase n° 1 : Etudes d'avant-projet.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes. Le montant prévisionnel de cette étude d'avant-projet est estimé à 23 500,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Approuve la contexture du projet ainsi que le plan de financement,
- Autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers,
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes,
- Prend engagement de ne réaliser l'étude ou les travaux que si les subventions sollicitées sont accordées,
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.



Questions diverses

. A l'approche des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochain, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le planning établi pour la tenue des bureaux. Il précise que les exigences du protocole sanitaire seront rigoureusement appliquées.

. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un nouveau panneau limitant à 32 tonnes le poids des véhicules devant franchir le pont de Revennes a été installé. Par ailleurs, un panneau indiquant la possibilité d'une prise d'eau dans l'Aronde au droit de ce même pont a été installé conformément aux prescriptions du SDIS.

. Un conseiller municipal fait remarquer au Conseil les risques encourus par la vitesse excessive de certains véhicules revenant des étangs et abordant la place WYsosczynski où peuvent se trouver piétons ou enfants. Une réflexion sur les aménagements pouvant être faits sera menée lors d'un prochain conseil.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30.

<p>Maire P. LITTY</p> 	<p>Adjoint Ph. FERRET</p>	<p>Conseiller G. DUPUIS</p> <p>Représenté par V. CHARPENTIER</p>	<p>Conseiller É. MAÏK</p>	<p>Conseiller Th. PICHON</p>	<p>Conseiller Ph. DELANNOY</p>
<p>Conseillère K. SIKORSKI</p> <p>Représenté par N. NONIN</p>	<p>Conseiller R. BALITOUT</p>	<p>Conseillère V. CHARPENTIER</p>	<p>Conseiller JP. DUMOULARD</p>  <p>Secrétaire de séance</p>	<p>Conseillère N. NONIN</p>	